



Séance du 07 mars 2023 à 18h30

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 28  
Absents : 14  
dont suppléés : 02  
dont représentés : 07  
Votes pour : 37  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Votants : 37

**Date de la convocation**

28/02/2023

**Date de publication**

13/03/2023

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Suppléants avec voix délibérative :** D. ILTIS, Y. KUENY

**Procurations :** C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

**Délibération n° 013-2023**

**Objet :** Assainissement - convention de déversement de rejet des eaux industrielles

Vu

- le code de la santé publique et notamment ses articles L1331-10 et L1337-2,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- la nécessité d'actualiser les conventions de rejet d'effluents industriels de la société SMRC AUTOMOBILE MODULES FRANCE,

Monsieur le Président expose que la signature des conventions de rejet d'effluents industriels avec l'entreprise SMRC installée à Rougegoutte, date du 17 mai 2011 pour les unités 1 et 2.

Monsieur le Président précise qu'il était nécessaire d'actualiser ces conventions, concernant :

- la transmission des données au service de la communauté de communes,
- les valeurs seuil de rejets en application des derniers arrêtés préfectoraux relatifs à la maîtrise des prélèvements d'eau et des rejets dans les milieux.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer les conventions de rejet pour les unités 1 et 2 de l'entreprise SMRC Automobile Modules France.

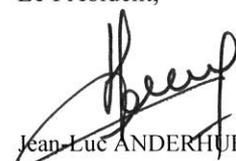
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**CHARGE** Monsieur le Président à signer les conventions de rejet d'effluents industriels au réseau d'assainissement des unités 1 et 2 avec la société SMRC AUTOMOBILE MODULES FRANCE,

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX

